

**Rôle de la séance publique du 14/01/2025 à 09h15****Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2300636 RAPPORTEUR : M. DIAS**

---

Demandeur	L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA PLAGES DE BOISVINET ET SON ENVIRONNEMENT	Me JEAN-MEIRE
Défendeur	COMMUNE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE EURL SEA VIEW	SELARL MRV

Requête de l'association de protection de la plage de Boisvinet et son environnement contre le jugement n° 2007275 du 3 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté attaqué du 12 mars 2020 du maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie délivrant à la société Sea View un permis de construire une terrasse, un bloc sanitaire et un bloc bar-restauration sur la plage de Boisvinet qu'en tant que le projet qu'il autorise ne comporte pas un dispositif de recueil, de stockage et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement, a indiqué que la société Sea View dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du jugement pour présenter une demande de permis de construire de régularisation et a rejeté le surplus de sa demande.

**02) N° 2301045 RAPPORTEUR : M. DIAS**

---

Demandeur	M. S Clément	Me NDIAYE
Défendeur	COMMUNE DE MOSLES	LABRUSSE
	M. M Giovanni	LABRUSSE
	Mme J Elodie	LABRUSSE

Requête de M. Clément S contre l'ordonnance n° 2201071 du 16 février 2023 par laquelle la présidente de la 3ème chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté pour irrecevabilité pour défaut d'intérêt à agir, sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 mars 2022 par lequel le maire de Mosles a délivré un permis de construire une habitation à M. M et Mme J .

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN**

---

**03) N° 2301100                      RAPPORTEUR : M. DIAS**

---

Demandeur	Mme    V    Gaëlle, Marie, Jeanne	PUCHEU JACQUELINE
Défendeur	COMMUNE DE PORNIC	CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX SELARL PALLIER BARDOUL & ASSOCIES
	M. et Mme    B    Antoine	

Requête de Mme Gaëlle    V    contre l'ordonnance n° 2216446 du 17 février 2023 par laquelle le président de la 1ère chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 octobre 2022 par lequel le maire de Pornic a délivré un permis modificatif à M. et Mme    B    .

---

**04) N° 2301237                      RAPPORTEUR : M. DIAS**

---

Demandeur	FNSEA 44	PENISSON SOLENE
Défendeur	DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE	COLAS

La FNSEA 44 demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement nos 2008432, 2008433 du 28 février 2023 du tribunal administratif de Nantes rejetant ses demandes tendant à l'annulation de la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil départemental de Loire-Atlantique a approuvé l'extension du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens et de la délibération du 26 mars 2020 par laquelle la commission permanente a approuvé la modification du programme d'actions du PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens ;

2°) d'annuler ces décisions :

3°) de mettre à la charge du conseil départemental de Loire-Atlantique la somme 6 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

---

**05) N° 2301510                      RAPPORTEUR : M. DIAS**

---

Demandeur	M.    T    Cheick Kader	Me BEARNAIS
	M.    T    Moumouni	Me BEARNAIS
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Moumouni    T    et M. Cheick Kader    T    contre le jugement n° 2207537 du 17 mars 2023 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 21 décembre 2021 par laquelle, en exécution du jugement n° 2010444 du tribunal administratif du 7 mai 2021, le ministre de l'intérieur a réexaminé la demande de visa d'entrée en France de M. Cheick Kader    T    présentée au titre de la réunification familiale, et l'a rejeté.

---

**06) N° 2301580                      RAPPORTEUR : M. DIAS**

---

Demandeur	Mme    A    Zahra	CABINET POLLONO
	M.    J    Fahmi	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Zahra    A    et M. Fahmi    J    contre le jugement n° 2206454 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 16 mars 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les trois décisions de l'autorité diplomatique française en Ethiopie refusant de délivrer à M. Fahmi    J    et aux enfants Sabrina    J    et Nastho    J    des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

07) N° 2301641

RAPPORTEUR : M. DIAS

---

Demandeur Mme S Maguette  
M. F Bassirou

GUENEAU

GUENEAU

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Maguette S épouse F et M. Bassirou F contre le jugement n° 2208959 du 12 mai 2023 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée pour Mme S au titre du regroupement familial.

**Rôle de la séance publique du 14/01/2025 à 10h30****Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2301711** **RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	M.	P	Yvan	Me BARDOUL
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ			SELARL CORNET VINCENT SEGUREL

Requête de M. Yvan P contre le jugement n° 2005748 du 4 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a approuvé la révision n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune.

**02) N° 2301712** **RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	M.	F	Bertrand	Me BARDOUL
	Mme	J	Nicole	Me BARDOUL
	M.	G	Jackie	Me BARDOUL
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ			SELARL CORNET VINCENT SEGUREL

Requête de M. Jackie G, de Mme Nicole J et de M. Bertrand F contre le jugement n° 2005749 du 4 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a approuvé la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune.



07) N° 2302262

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

---

Demandeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur        Mme        V    Louise Emmanuel

Me CHADOURNE

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2212166 du 19 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Louise Emmanuel        V        , annulé la décision du 7 juillet 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 17 mars 2022 des autorités consulaires françaises à Port-au-Prince (Haïti) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'ascendante à charge d'une ressortissante française.

**Rôle de la séance publique du 14/01/2025 à 11h30****Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2301347 RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur	SCI ULYSSE	SELARL GAIA
Défendeur	COMMUNE DE COURSEULLES SUR MER	Me CAVELIER

Requête de la SCI Ulysse contre le jugement n° 2001766 du 28 février 2023 du tribunal administratif de Caen en tant qu'il n'a condamné la commune de Courseulles-sur-Mer à verser à la SCI Ulysse qu'une somme de 40 104,12 euros en réparation du préjudice subi du fait de la non-inscription à l'ordre du jour du conseil municipal de la cession d'une parcelle communale à la SCI.

**02) N° 2400182 RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur	L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROTECTION DE LA COMMUNE DE VARAVILLE	LABRUSSE
Défendeur	COMMUNE DE VARAVILLE SARL VILLA PLAISANCE	SELARL JURIADIS SELARL GAIA

Requête de l'association pour la défense et la protection de la commune de Varaville contre le jugement n° 2101563 du 17 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de l'arrêté du 11 mai 2021 par lequel le maire de Varaville a délivré à la SARL Villa Plaisance un permis de construire une halle commerciale, vingt-neuf logements, « cœur du village », dix « villas Golf » et une résidence de loisirs ainsi qu'à l'annulation de l'arrêté du 12 juillet 2023 par lequel le maire de Varaville a délivré un permis de construire modificatif.

**03) N° 2301901 RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur	Mme S Fatoumata	Me RODRIGUES DEVESAS
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Fatoumata S contre le jugement n° 2208474 du 31 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de la commission des recours contre les décisions de refus de visas d'entrée en France à la suite du recours formé contre la décision des services consulaires français à Conakry (Guinée) en date du 11 août 2021 refusant au jeune Mohamed Lamine Camara un visa de long séjour au titre de la réunification familiale.

04) N° 2301902

RAPPORTEUR : M. MAS

---

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme K Olga

Me CANS

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2001306 du 2 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Olga K , annulé la décision du 12 septembre 2018 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours contre la décision du préfet de la Haute-Savoie du 5 janvier 2018 rejetant sa demande de naturalisation.

---

05) N° 2400929

RAPPORTEUR : M. MAS

---

Demandeur Mme A Naghma

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Me KATI

Requête de Mme Naghma A contre le jugement n° 2313863 du 25 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 21 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 1er juin 2023 de l'ambassade de France en Iran refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre de la réunification familiale, a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité.